



RECAP-AGRI

La balance commerciale alimentaire à fin Avril 2016

La balance commerciale alimentaire a été déficitaire depuis janvier 2016 jusqu'à fin avril 2016. Le déficit au terme du 4^{ème} mois de l'année a atteint 310.6 MD soit 494.6 MD de moins par rapport au solde de l'année précédente où il avait été de 184 MD et un taux de couverture de 74.9% contre 113.6% en 2015.

La valeur des exportations a diminué de 39.7% en raison d'une baisse des ventes de l'huile d'olive, celle des importations a régressé de 8.6%. Cette régression est essentiellement due à la réduction des achats de blé tendre et du sucre ainsi qu'à la baisse des céréales. Néanmoins, le déficit global de la balance commerciale du pays a été de 4045.1 MD au terme du mois d'avril

2016, enregistrant ainsi une hausse de 12.9% par rapport à la même période de l'année écoulée où il avait atteint 3582.3MD.

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois d'avril 2015 et 2016



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Avril 2016 (Résultats de 2016 par rapport à 2015)

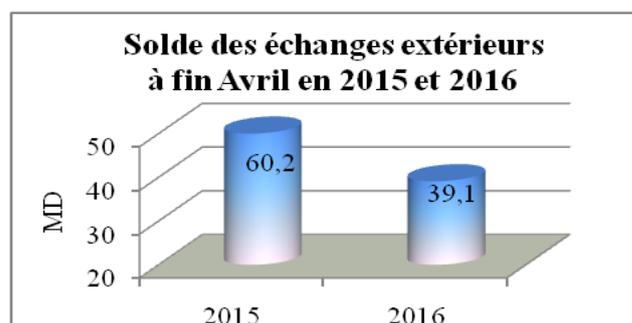


PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche: ↓ -11,1% (27,9 mille tonnes contre 31,4 mille tonnes) • Aquaculture: ↓ -39,5% (2,3 mille tonnes contre 3,8 mille tonnes)
EXPORTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Volume: ↓ -6,1% (6,2 mille tonnes contre 6,6 mille tonnes) • Valeur: ↓ -12,8% (80,1 MD contre 91,9 MD)
IMPORTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Volume: ↑ 15,4% (9 mille tonnes contre 7,8 mille tonnes) • Valeur: ↑ 29,3% (41MD contre 31,7 MD)

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche à fin Avril 2016 a été positif avec (+39,1 MD) contre (+60,2 MD) enregistrés au cours de la même période de l'année précédente, soit une baisse de 35%.

NB : Les chiffres de l'année 2016 sont préliminaires.

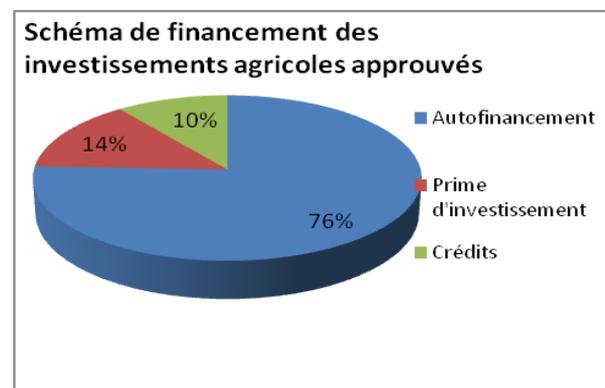
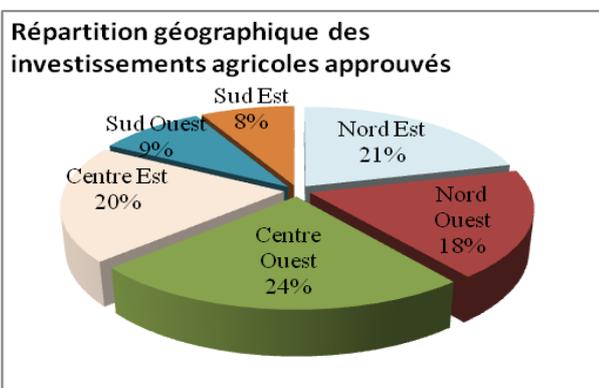
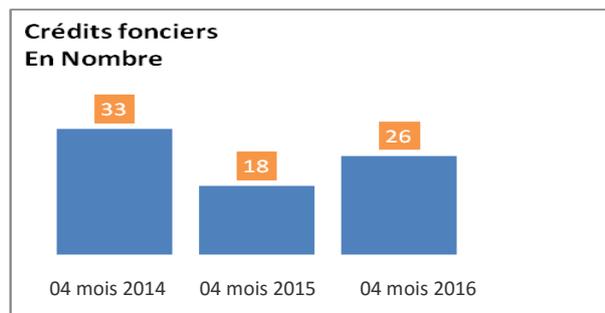
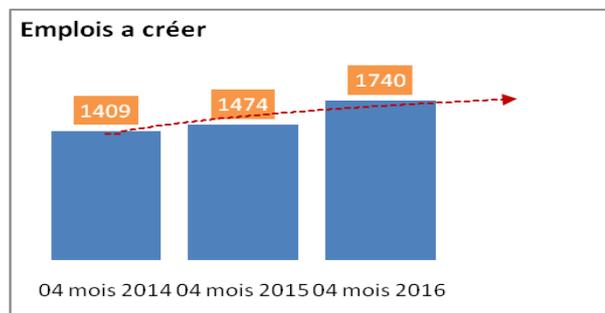
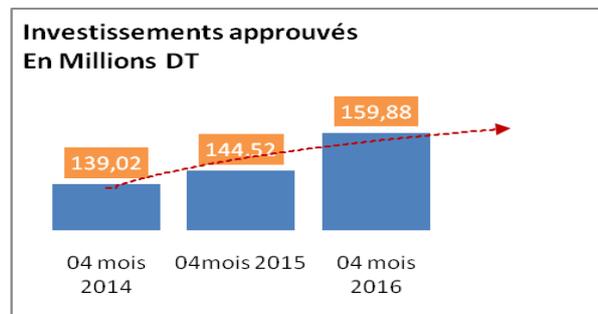
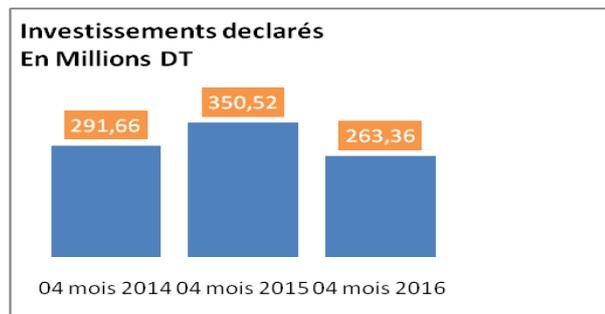
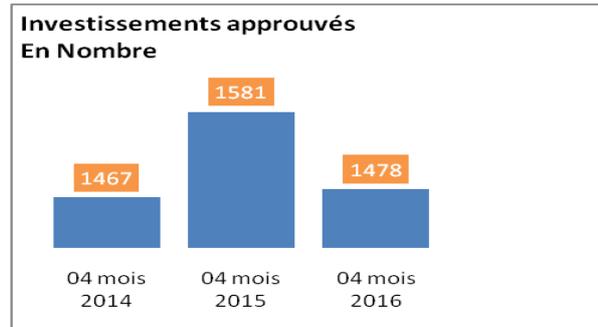
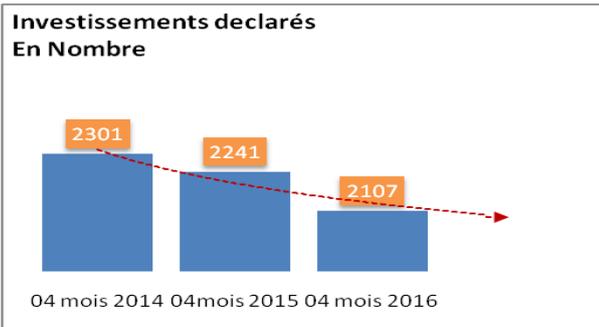
Source : Calculs de l'ONAGRI selon les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.



LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN AVRIL 2016

Par rapport à fin Mars 2015 on distingue :

- Une hausse de **10.6%** du volume des investissements approuvés.
- Une hausse de **9.1%** de la part des fonds propres et une baisse de **34.8%** de la part des crédits bancaires dans les investissements agricoles approuvés.
- Un recul de **50%** dans le volume des investissements alloués à la pêche.
- Hausse de **18%** des emplois permanents par la création de **1740** postes.



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'APIA

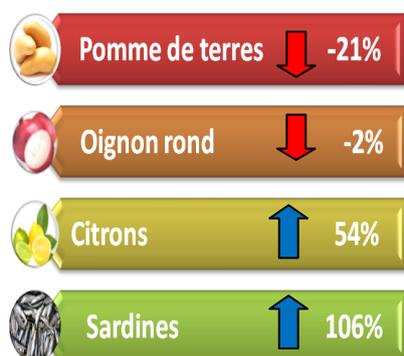
Mercuriale de Bir El kassa (Avril 2016)

Evolution de l'offre globale

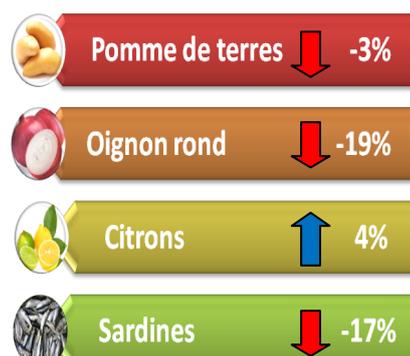
Mai 2016/ Mai 2015

- Diminution de l'offre des légumes (-9%)
- Augmentation de l'offre des fruits (+23%)
- Augmentation de l'offre des produits de la mer (+40%)

Evolution de l'offre des principaux produits



Evolution des prix des principaux produits

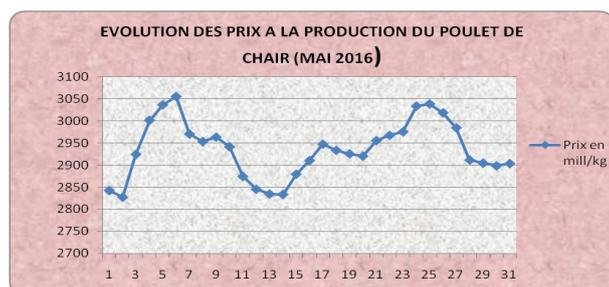


FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

PRIX A LA PRODUCTION (Mai 2016)

Poulet de chair

(Période du 01/05/2016 au 31/05/2016)

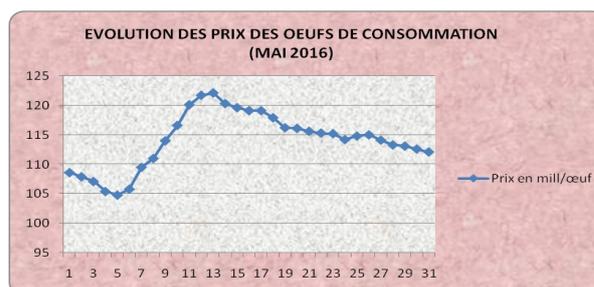


Les minima et maxima des prix du poulet de chair courant mai 2016 ont été enregistrés en l'espace d'une semaine soit du 01/05/16 au 06/05/16 avec respectivement 2824 millimes/kg et 3055 millimes /kg. Durant le reste du mois les cours ont évolué tantôt vers la hausse tantôt vers la baisse à l'intérieur de cet intervalle.

Source : Calculs de l'ONAGRI d'après le GIPAC

Oeufs de consommation

(Période du 01/05/2016 au 31/05/2016)



Les prix à la production des œufs de consommation ont évolué en trois phases :

- Une tendance baissière durant les cinq premiers jours du mois avec un minima de 104.8 millimes/œuf
- Une évolution vers la hausse jusqu'au 13 mai avec un maxima de 122.1 millimes/œuf
- Une seconde tendance baissière durant les deux dernières semaines du mois.

INFO-AGRI

ALECA... Retour sur impact!

Pour couper à toutes les spéculations concernant les éventuelles retombées du futur accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), un groupe d'experts européens, relevant du cabinet ECORYS propose une lecture scientifique. Ils ont réalisé une étude (consultable sur le site www.trade-sia.com/Tunisia/) d'impact relative à l'entrée en application de l'ALECA, sur le long terme, soit une perspective à plus de quatre ans.

La structure du tableau des données

L'étude d'ECORYS a divisé l'économie tunisienne en 37 secteurs. Pr Abdelhaye Chouikha les a regroupés en 2 ensembles. Le premier regroupe les 10 secteurs les plus importants qui réalisent 75% du PIB et emploient 89% des diplômés du supérieur.

Le tableau ci joint reproduit bien ce trait distinctif. Les trois premières colonnes sont bien connues et Pr Chouikha atteste que les chiffres avancés sont conformes aux statistiques nationales. Les quatre dernières colonnes reproduisent les variations qui seraient induites par l'entrée en application de l'accord...

Les retombées de l'ALECA sur la balance commerciale

Le tableau prévisionnel indique un emballement des importations pour l'ensemble des secteurs, à l'exclusion de celui des produits forestiers, résiduels.

Le même tableau fait ressortir, également, que 18 secteurs sur les 37 verraient leurs exportations baisser. L'huile d'olive connaîtrait une explosion de ses exportations, n'était-ce que la production actuelle ne permet pas d'honorer cette augmentation.

35 secteurs sur les 37 verraient la couverture de leurs importations par leurs exportations se détériorer.

Le plus inquiétant, précise Pr Chouikha, est qu'en particulier les 10 secteurs les plus importants alourdiraient davantage les importations globales du pays. Par ailleurs, le déficit global de la balance commerciale s'en ressentirait, immanquablement.

Les négociations pour l'ALECA ont repris. A la lumière de ces éléments, le bilan de l'accord ne serait pas favorable, et nos négociateurs devraient par conséquent redoubler de vigilance.

Dans ce contexte, la Tunisie devrait demander à bénéficier des facilités de la Politique Agricole Commune (PAC) ; En second lieu, face à la rareté de nos ressources, il serait juste que la Tunisie bénéficie aussi des fonds structurels destinés au développement des régions.

Source: www.webmanagercenter.com

Etude de ECORYS: ALECA entre UE et Tunisie: Statistiques de la Tunisie

Secteur	Part de valeur ajoutée totale	Part d'emploi qualifié	Part d'emploi non-qualifié	Effets à long terme d'ALECA	
				Change in Total imports	Change in Total exports
1 trade	19.17%	7.57%	14.93%	45.99%	-13.19%
2 public and other services	15.46%	61.73%	17.34%	40.10%	-21.77%
3 vegetables and fruits	8.09%	0.49%	14.91%	41.76%	2.83%
4 construction	5.86%	4.59%	10.65%	27.27%	-8.65%
5 inland transport	5.65%	3.27%	6.45%	33.71%	-7.18%
6 primary energy	5.51%	0.25%	0.51%	15.60%	9.75%
7 finance and insurance	4.87%	4.62%	2.59%	41.34%	-14.94%
8 ICT other business services	4.53%	4.58%	2.57%	27.86%	-13.41%
9 other minerals	3.89%	0.90%	2.47%	15.79%	-2.01%
10 utilities	2.52%	1.35%	1.17%	19.76%	-7.25%
Sub-total:	75.55	89.35	73.59		
11 chemicals, rubber, plastics	2.30%	1.15%	2.06%	21.28%	24.23%
12 animal products	2.27%	0.14%	4.19%	72.87%	-2.79%
13 wearing apparel	2.22%	0.96%	2.73%	25.42%	0.30%
14 communications	2.05%	1.74%	0.98%	39.64%	-13.05%
15 lumber, paper	1.98%	0.52%	1.40%	23.64%	-4.46%
16 air transport	1.68%	0.88%	1.74%	16.58%	-4.26%
17 textiles	1.67%	0.77%	2.02%	7.72%	-3.52%
18 beverages and tobacco	1.43%	0.46%	1.28%	28.65%	-8.94%
19 leather goods	1.10%	0.30%	0.81%	22.67%	-2.47%
20 electrical machinery	0.98%	0.55%	0.94%	22.99%	38.42%
21 other machinery	0.87%	1.93%	1.75%	12.37%	62.02%
22 grains and crops	0.76%	0.05%	1.39%	17.93%	-9.45%
23 metals	0.62%	0.30%	0.68%	13.59%	35.12%
24 fisheries	0.62%	0.01%	0.15%	32.67%	2.30%
25 motor vehicles	0.55%	0.22%	0.45%	21.73%	36.16%
26 other processed foods	0.51%	0.19%	0.49%	24.17%	8.85%
27 petrochemicals	0.51%	0.06%	0.11%	7.08%	4.41%
28 other transport equipment	0.44%	0.25%	0.52%	37.49%	62.17%
29 processed meats	0.44%	0.16%	0.39%	194.08%	-3.82%
30 fabricated metals	0.37%	0.30%	0.69%	20.54%	34.14%
31 non metallic mineral products	0.27%	0.25%	0.59%	18.37%	3.12%
32 water transport	0.25%	0.12%	0.25%	3.46%	0.09%
33 other crops	0.25%	0.02%	0.46%	9.56%	-19.07%
34 other manufactures	0.17%	0.05%	0.17%	25.54%	29.34%
35 vegetable oils	0.15%	0.07%	0.13%	19.07%	238.66%
36 consumer services	0.03%	0.09%	0.05%	3.87%	1.41%
37 forestry products	0.00%	0.00%	0.00%	-6.28%	10.60%

Source: www.trade-sia.com/Tunisia/

Mieux exporter l'huile d'olive tunisienne sur le marché allemand

Selon une étude récente sur le secteur oléicole, l'Allemagne est le 7ème consommateur de l'huile d'olive, soit une consommation moyenne de 0,73 kilogramme par an comparée à une moyenne européenne annuelle de 3 kg, selon Gustavo Ferro, expert dans la promotion des exportations pour le marché allemand (dont les quatre premiers sont la Grèce avec une moyenne annuelle de 15 kg, suivie de l'Espagne (11 kg), l'Italie (9 kg) et le Portugal avec 7 kg). Les importations allemandes d'huile d'olive ont atteint 67,458 tonnes en 2015, dont 86% d'huile d'olive vierge. L'Europe se taille la part du lion de ces importations avec 97%, dont 70% de l'Italie, 18% de l'Espagne, 7% de la Grèce et 1% de la France.

Seulement 3% ont été importés en dehors de l'Europe, dont principalement 900 tonnes de la Tunisie et 600 tonnes de la Turquie.

Dans ce sens, M. El Kamel directeur général de PACKTEC a fait savoir que plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre de la coopération tuniso-allemande, à savoir le projet Innovation, Développement économique régional et Emploi (IDEE). Ce projet a été mis en œuvre par la GIZ, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, visant la promotion de plusieurs chaînes de valeur, dont la chaîne de valeur de l'huile d'olive dans la région du Nord-Ouest de la Tunisie.

Source : www.leconomistemaghreb.com

Tunisie : les recettes des exportations de produits bio multipliées par cinq entre 2010 et 2015



En Tunisie, la filière bio pourrait devenir l'un des principaux pôles de l'activité agricole.

Preuve de l'attractivité constante de cette filière, en 2015, la Tunisie a exporté environ 48 000 tonnes de produits agricoles biologiques pour des recettes évaluées à 345 millions de dinars.

La filière qui avait généré 66 millions de dinars, cinq ans plus tôt, connaît actuellement une croissance des superficies qui lui sont dédiées. Ainsi, 500 000 hectares seraient consacrés à l'agriculture bio, cette année, contre 400 000 hectares en 2015.

La Tunisie qui récolte 265 000 tonnes de produits bio par an, est le numéro deux africain du bio en ce qui concerne les superficies allouées derrière l'Ouganda. Cependant l'agriculture biologique tunisienne est confrontée à des difficultés relatives au risque chimique, à l'environnement et à l'hygiène.

Source : agenceecofin.com

L'Union Européenne interdit l'entrée des agrumes traités avec la Guazatine



Le 13 mai 2016, le règlement n°2015/1910 de la Commission Européenne, établissant de nouvelles LMR pour la « Guazatine » est entré en vigueur. À partir de cette date, la limite maximale de résidus de cette matière active est désormais de 0,05 mg/kg. Dans la pratique, ceci implique l'incapacité des pays de l'UE d'importer des agrumes traités avec cette substance active.

L'entrée en vigueur de ce règlement communautaire signifie que, depuis le 13 mai 2016, tous les producteurs d'agrumes dans le monde sont en concurrence sur le marché européen selon les mêmes règles, empêchant ainsi la discrimination en faveur des producteurs des pays tiers. L'Afrique du Sud sera la plus touchée en raison du volume des agrumes qu'elle exporte vers l'UE.

La « Guazatine » est utilisée comme un traitement post-récolte pour prévenir les problèmes de pourriture. Au cours de cette campagne 2016, les exportateurs d'agrumes seront obligés de faire une meilleure sélection des fruits qui vont être expédiés en UE pour assurer la qualité à destination, en utilisant des traitements alternatifs à la « Guazatine ». Il est important de noter que cette décision de l'UE a été prise après que l'EFSA, agence européenne de sécurité alimentaire, a publié en août 2014, un avis scientifique dans lequel elle a conclu qu'il y avait un risque potentiel pour les consommateurs européens en raison de l'absence de données sur les conséquences qui peuvent être engendrées par l'instabilité de la molécule de « Guazatine ».

Source : www.hortitecnews.com

Changement climatique et ressources en eau : menace de recul de la croissance économique dans certaines régions

Selon un nouveau rapport de la Banque mondiale, la raréfaction de l'eau exacerbée par le changement climatique pourrait amener certaines régions à accuser un recul du PIB de l'ordre de 6 %, provoquer des migrations et déclencher des conflits.

Le rapport intitulé *High and Dry: Climate Change, Water and the Economy*, indique que les effets combinés de la croissance démographique, de l'augmentation des revenus et de l'expansion des villes entraîneront une hausse exponentielle de la demande d'eau, alors que l'offre de la ressource deviendra plus irrégulière et incertaine.

Faute de mesures immédiates, l'eau deviendra une ressource rare dans des régions où elle est abondante aujourd'hui tels que l'Afrique centrale et l'Afrique orientale par exemple alors que cette situation s'aggravera dans les régions connaissant déjà des pénuries d'eau, le Moyen Orient et le Sahel par exemple. Ces régions pourraient voir leur croissance reculer dans des proportions allant jusqu'à 6 % du PIB d'ici 2050, ce en raison de l'impact du manque d'eau sur l'agriculture, la santé et les revenus.

Le rapport tire la sonnette d'alarme, indiquant que la baisse de la disponibilité en eau douce, combinée à l'utilisation de l'eau à d'autres fins telles que la production d'énergie et l'agriculture, pourrait contribuer à réduire les volumes d'eau disponibles dans les villes, ce dans des proportions pouvant atteindre les deux tiers en 2050, comparées aux niveaux de 2015.

L'insécurité hydrique pourrait multiplier les risques de conflit, ajoute le rapport.

Les flambées de prix alimentaires dues aux sécheresses peuvent attiser des conflits latents et entraîner des migrations. Dans les endroits où la croissance économique est tributaire des pluies, des épisodes de sécheresse et d'inondation ont provoqué des vagues de migration et des pics de violence dans les pays.

Selon le rapport, l'amélioration de la prise de décisions sur l'action à mener pourrait aider à neutraliser les effets néfastes du changement climatique sur l'eau. Certaines régions ont des chances d'améliorer leurs taux de croissance dans des proportions allant jusqu'à 6 %, grâce à une meilleure exploitation des ressources en eau.

Des politiques plus ambitieuses sont nécessaires dans les régions extrêmement arides du monde pour éviter une utilisation inefficace de l'eau. Le rapport met l'accent sur l'importance de l'adoption des politiques et des réformes plus robustes pour faire face aux stress grandissants de source climatique. Il présente des politiques et catégories d'investissements de nature à aider les pays à se doter d'économies à l'abri de l'insécurité hydrique et résilientes face au changement climatique. Une meilleure planification de l'allocation des ressources en eau, l'adoption d'incitations pour accroître le rendement hydrique et l'investissement dans les infrastructures constituent autant de mesures à prendre pour assurer un approvisionnement plus sécurisé et une disponibilité plus grande de l'eau.

Source : www.banquemonde.org

Lutte contre *Drosophila Suzukii* de la cerise : la France, l'Italie et l'Espagne n'autoriseront pas le diméthoate



A la suite de la saisine de la Commission Européenne par la France le 29 mars dernier sur les risques pour la consommation de denrées traitées avec du « diméthoate », l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a conclu que les données ne sont pas suffisantes pour exclure clairement un risque pour la santé des consommateurs.

Lors de la discussion à Bruxelles entre la Commission et les Etats membres, la France a rappelé sa position : protéger la santé des consommateurs sans faire courir aux producteurs le risque de distorsion de concurrence.

Au terme de l'échange au sein du comité européen de protection de la santé des végétaux, la France a confirmé qu'elle ne délivrerait aucune dérogation pour l'utilisation du « diméthoate » pour protéger les cerises, tout comme l'ont également annoncé l'Italie et l'Espagne.

Le ministre français a indiqué qu'il utiliserait par ailleurs une clause de sauvegarde nationale pour interdire la commercialisation en France de cerises provenant de pays utilisant le « diméthoate ».

Source : www.agriculture.gouv.fr

Gaspillage de produits halieutiques dans la région MENA : 30% de pertes économiques

Selon un rapport publié récemment par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les pertes économiques du secteur de la pêche, dues au gaspillage, étaient estimées entre 20 et 30% dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), ce qui pose un grand défi dans cette région. Les produits halieutiques sont très fragiles, et une grande partie de la capture est gaspillée, à cause de la mauvaise manipulation pendant le traitement, le stockage et la distribution. Donc, la rénovation des ports de traitement, la réduction des pertes et gaspillages, l'utilisation amplifiée des produits halieutiques secondaires et le renforcement des petits acteurs dans la chaîne de valeur, offrent des possibilités importantes pour accroître la consommation des produits halieutiques et contribuent à la croissance économique dans la région. La FAO a lancé l'initiative de la «Croissance Bleue» pour que les populations concernées par les activités de pêche et de l'aquaculture profitent des avantages durables des océans, des mers, des zones côtières et des eaux intérieures.

Cette initiative est basée sur les concepts de l'économie verte et l'économie bleue.

Son but, c'est d'établir un milieu favorable aux professionnels afin qu'ils jouent un rôle actif dans la préservation des ressources naturelles. L'initiative se concentre sur quatre principaux domaines de travail : les pêches de capture, l'aquaculture, les moyens de subsistance et systèmes alimentaires (commerce, marchés, période post-récolte, et l'appui social), et les services éco-systémiques. L'application de cette initiative dans la région MENA aidera à évaluer et répartir les potentialités des océans, des mers et des eaux intérieures, à travers des méthodologies renouvelables, durables et responsables qui prendront en charge l'apport entre la croissance économique et les besoins de la sécurité alimentaire, tout en conservant les ressources en eau de la région. L'amélioration optimale du secteur de la pêche post-récolte s'avère essentielle, d'après la FAO qui fixe un délai de 5 à 10 ans pour l'application des programmes de la «Croissance Bleue», et compte mettre en place une nouvelle organisation régionale pour la gestion des ressources halieutiques et de l'aquaculture.

Source : www.elmoudjahid.com

Agriculture : Le réchauffement climatique ne menace pas que les rendements

Selon le rapport «Frontiers» du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) publié récemment, le réchauffement climatique pourrait non seulement diminuer les rendements agricoles, il pourrait aussi rendre plusieurs cultures impropres à la consommation, du fait d'une accumulation de toxines dans les plantes soumises à la sécheresse. A ce jour, l'effet du réchauffement sur l'agriculture est quasi-exclusivement abordé sous l'angle quantitatif, à savoir l'impact des sécheresses, des inondations, de la hausse de température et du taux de CO2 sur les rendements. Or les cultures pourraient aussi fortement souffrir d'un point de vue qualitatif, du fait de la surproduction de toxine au sein de la plante. Parmi ces substances, les experts du PNUE citent les nitrates, qui s'accumulent dans la plante soumise à la sécheresse. Or l'excès de nitrates est toxique pour l'homme mais surtout pour les ruminants qui consomment ces plantes en grandes quantités. Parmi les espèces à risque, l'orge, le maïs, le blé et le sorgho. En cas de pluie soudaine après une grosse sécheresse, un autre composé toxique qui peut se former dans la plante, est l'acide prussique. Autre risque, les champignons pathogènes pourraient proliférer du fait du réchauffement, d'autant plus que ce dernier pourrait altérer les mécanismes de défense des plantes. Or certains d'entre eux produisent des mycotoxines, qui touchent plusieurs grandes cultures dont le blé, le maïs, le café, l'arachide, le maïs, le sorgho et les noix. Mortelles en cas d'exposition aiguë, elles peuvent engendrer des cancers à long terme en cas d'exposition chronique. Parmi ces mycotoxines, les aflatoxines, auxquelles 4,5 milliards de personnes, dans les pays en développement, sont actuellement exposés. En Afrique, on les estime déjà responsables de 40% des cancers du foie, contre 27% en Asie du sud-est et 20% dans les pays du Pacifique occidental.

Source : www.journaldelenvironnement.net

Pêche illégale : un accord novateur parrainé par la FAO va bientôt entrer en vigueur

La pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN) est sur le point de devenir beaucoup plus difficile grâce à l'entrée en vigueur imminente de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (PSMA), un accord international novateur parrainé par la FAO. En effet, l'Union Européenne et 29 pays se sont formellement engagés en adhérant à l'Accord. Ils représentent plus de 62 % des importations mondiales de poisson et 49 % des exportations de poisson, pour un total supérieur à 133 et 139 milliards de dollars respectivement en 2013. Chaque année, la pêche INN est responsable de plus de 26 millions de tonnes de prises. Il s'agit d'un phénomène estimé à plus de 23 milliards de dollars qui compromet les efforts visant à assurer une pêche durable et une gestion responsable des stocks de poisson dans le monde. Selon la FAO, le PSMA contribuera à renforcer la durabilité de l'industrie des fruits de mer et aura des répercussions significatives sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la filière pêche. Les mesures du ressort de l'Etat du port qui sont au cœur du nouveau traité font référence à des mesures prises pour détecter la pêche illégale lors de l'entrée des navires dans les ports. Le nouveau traité requiert que les différentes parties précisent les ports utilisés par les navires étrangers afin de faciliter les contrôles. Par ailleurs, ces bateaux devront demander une autorisation à l'avance pour entrer dans les ports et fournir

certaines informations aux autorités locales, notamment en ce qui concerne le poisson dont ils disposent à bord. Ils devront également leur permettre, entre autres, d'inspecter leur livre de bord, leurs permis, leur équipement de pêche et leur cargaison. L'Accord appelle notamment les pays à refuser l'entrée ou à inspecter les navires qui ont été impliqués dans des activités de pêche illégale et à prendre les mesures nécessaires. L'Accord prévoit également l'obligation pour toutes les parties de partager leurs informations à l'échelle régionale et mondiale en ce qui concerne les navires impliqués dans des activités de pêche illégale. Le PSMA s'applique à tout ce qui est lié, de près ou de loin, aux réceptions portuaires, ainsi même les navires de passage pour se ravitailler devront se conformer aux exigences des inspections. Les mesures du ressort de l'Etat du port apparaissent comme un système très efficace, rentable et dissuasif pour les activités de pêche illégale par rapport à la plupart des programmes de contrôle et de surveillance. Dans certains cas, les pays côtiers en développement et les petits états insulaires en développement, qui abritent souvent les zones de pêche les plus intéressantes au monde, rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre du PSMA. Par conséquent, la FAO a investi dans des projets de renforcement des capacités visant à soutenir l'application des mesures du ressort de l'Etat du port.

Source : www.fao.org



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn